

La continuation : grâce à qui ?

Ça y est ! Le tribunal de commerce a rendu son verdict... favorable au plan de continuation !

Nous vous joignons le jugement.

Le point crucial pour les salariés est qu'il a ordonné l'**inaliénabilité** du fonds de commerce et des titres à 9 ans, soit la durée du plan. Cela signifie que la vente de tout ou partie de Polymont IT Services est soumise à l'approbation du tribunal de commerce.

Les autres demandes ont été écartées, notamment le remplacement des dirigeants PITS demandé par le procureur de la république. Rien n'empêche donc Mr. Mérindol de renommer comme PDG Eric Dermont ou Marie-Laure Chevalier... Maintenant...ou dans quelques mois ...

Si on analyse ce qui se passe concernant les différentes créances et leur taux d'abandon :

Type créance	Origine créance	Montant dette	Abandon	Reste	% abandon	% reste
Privée	Créanciers chirographaires	4 109 952,46 €	2 694 111,40 €	1 415 841,06 €	65,55%	34,45%
Organismes paritaires	Apicil	492 646,00 €	463 475,00 €	29 171,00 €	94,08%	5,92%
	Klesia	2 697 473,00 €	1 760 209,00 €	937 264,00 €	65,25%	34,75%
	AG2R	885 574,00 €	484 038,00 €	401 536,00 €	54,66%	45,34%
	Total Org. Paritaires	4 075 693,00 €	2 707 722,00 €	1 367 971,00 €	66,44%	33,56%
Publique	Créances sociales et fiscales	15 167 000,00 €	5 955 200,00 €	9 211 800,00 €	39,26%	60,74%
	AGS créance privilégiée	3 357 103,63 €	2 685 682,90 €	671 420,73 €	80,00%	20,00%
	Total Publique sans charges salariales	18 524 103,63 €	8 640 882,90 €	9 883 220,73 €	46,65%	53,35%
	AGS créance super privilégiée (Paiement charges salariales)	6 504 000,00 €	0,00 €	6 504 000,00 €	0,00%	100,00%
	Total Publique	25 028 103,63 €	8 640 882,90 €	16 387 220,73 €	34,52%	65,48%
	Total Général	33 213 749,09 €	14 042 716,30 €	19 171 032,79 €	42,28%	57,72%

- Les dettes publiques et les dettes des organismes paritaires représentent 87,63 % de la dette totale.
- Sachant que le paiement des charge salariales de l'AGS ne peuvent être abandonnées (c'est le paiement de ces charges qui ouvrent leurs droits aux salariés), les dettes publiques et des organismes paritaires sont abandonnées à plus de 50 % ! Et qui paiera la note ?... et bien les contribuables que nous sommes tous !

En clair, ce seront surtout les contribuables qui vont permettre la continuation de la société !

Le nouveau PDG a été désigné

L'assemblée générale de PITS s'est tenue le 15 septembre à 10 H 30.

La convocation de Marie-Laure Chevalier était prémonitoire puisque celle-ci était à l'entête de la société POLYMONT IT **SEVICES...**

Le résultat de l'AG est le suivant :

- L'augmentation du capital :
 - 4 M€ en recapitalisation de la société
 - 4 M€ en remboursement du compte courant débiteur de Polymont Group

- Le nouveau conseil d'administration de PITS :
 - **PROTISFI 4TPM**
 - **Jacques Tordjman**
 - **Christian Terrassoux**
 - **Luc Pévère**
 - **Arnaud Fieffé**
 - **Eric Dermont**

- Le PDG :
 - **Jacques Tordjman**

- Le directeur général , annoncé comme provisoire :
 - **Marie-Laure Chevalier**

- Le vice-président :
 - **Eric Dermont**

Sur les 6 postes d'administrateurs, retrouver : Mrs Dermont, Pévère, Fieffé et Mme Chevalier comme directeur général, soit 4 responsables majeurs de la situation catastrophique dans laquelle nous sommes, est un message très maladroit adressé aux salariés :

On ne change pas une équipe qui gagne... beaucoup !

Ils ont bien profité d'Effitic, puis de Novia Systems (devenue Polymont IT Services) en y ayant contribué au minimum possible d'un point de vue capitalistique et financier!

L'entreprise à un tournant

Beaucoup d'entre nous ont un long historique dans l'entreprise. Nombreux sont ceux, parmi les anciens d'Effitic, qui ont connu le "rachat" de 2009. A cette époque, la plupart des élus (CFDT) ont cru qu'une opportunité s'offrait aux salariés : M. Dermont avait su les convaincre que l'avenir serait meilleur avec lui. En 2013, chez T-Systems France, il était déjà beaucoup plus difficile d'y croire. Même si M. Dermont affirmait qu'il avait "redressé" l'activité d'Effitic reprise en 2009, les chiffres dont nous disposons – bien entendu l'évolution catastrophique

La continuation ...ou la continuité ?

survenue sur le début de l'année 2013 nous était cachée – ne nous inspiraient guère confiance. Mais peut-être encore plus que les chiffres, c'était les témoignages sur les méthodes de direction à l'œuvre chez DACP et Effitic qui nous faisaient craindre le pire. La CGT a donc mené la bataille contre ce projet. A contrario, les représentants de la CGC et de la CFDT l'ont accompagné, ce qui a singulièrement compliqué notre tâche. La CFDT d'Effitic a transmis des informations à la seule CFDT de TSF et s'est bien gardée de prendre publiquement position. On peut le regretter à la lumière des événements qui ont suivi. En tout cas, quand il a été question d'intégrer les salariés d'Applium au sein de notre groupe, la CGT les a alertés sur les dangers qui les menaçaient, assumant la perspective de rétorsions – lesquelles ont été engagées, au niveau disciplinaire par une menace de licenciement et au niveau judiciaire par une procédure pour divulgation de données confidentielles. Heureusement, ces tentatives n'ont pas abouti, la direction ayant dû reculer.

C'est à la lumière de ces expériences passées que nous avons dû nous positionner sur le plan de continuation présenté dans le cadre du redressement judiciaire. Le contexte était certes différent : les alternatives à une continuation étaient une vente à un éventuel repreneur (scénario privilégié dès septembre 2015 par l'administrateur judiciaire) ou une liquidation et, à sa suite, encore des licenciements. Le Tribunal de Commerce n'a pas suivi les demandes répétées du Procureur d'engager une procédure de cession qui aurait pu ouvrir d'autres perspectives, éventuellement risquées elles aussi.

L'une des inquiétudes que nous avons est celle des liens entre la direction sortante et l'investisseur, ce dernier étant apparu dans ce dossier par l'intermédiaire de la direction sortante. Nous n'avons guère eu d'éclaircissement sur ce point, rien en tout cas qui soit de nature à nous rassurer : les prochains mois seront très éclairants de ce point de vue.

Nous avons donc pesé sur le point qui nous semblait le plus crucial : celle de la rupture avec le passé, avec cette direction sortante qui a brutalisé les salariés et littéralement saccagé l'entreprise. M. Mérimond s'est engagé sur ce point., tout en indiquant qu'il travaillerait avec l'actionnaire minoritaire et qu'il mettrait en place une nouvelle direction dont seraient exclus les anciens dirigeants, à l'exception de M. Pévère sur l'activité Car*Base.

Autre point qui a retenu notre attention, les nouveaux actionnaires amènent des fonds, ce qui devrait tendre à les impliquer davantage et différemment dans l'entreprise.

Forts de ces éléments, mais déterminés à poursuivre les batailles juridiques que nous menons pour nos collègues licenciés, nous avons décidé de soutenir le plan de continuation, malgré de fortes réserves sur sa viabilité.

C'est dans ce contexte que nous avons appris les décisions de la première assemblée générale de PITS nouvelle mouture.

- Mme Chevalier nommée au poste de directeur général, à titre provisoire, ce n'est pas la meilleure des nouvelles.
- La nomination de M. Dermont en tant que Vice-Président de toutes les instances du groupe, est encore plus inquiétante : nul n'ignore que, dans notre société, c'est lui qui décidait en dernier ressort...et il décidait souvent ! Ses méthodes de management ont

La continuation ...ou la continuité ?

rapidement montré leurs limites et sa nomination à ce poste peut difficilement ne pas être perçue par les salariés comme un prolongement des affaires du passé !

Et si les promesses de Mr Mérindol n'étaient destinées qu'à "calmer" les syndicats ?

Si une réponse claire et nette à cette question n'est pas apportée, concrètement et à brève échéance, alors le plan de continuation sera sérieusement compromis, enclenchant une nouvelle fois la chute des effectifs.

Une nouvelle question se poserait alors : le projet d'un plan de continuation avait-il pour objectif prioritaire l'abandon de plus de 42% des créances vertigineuses contractées par la société ?